



Séance publique du: 12 août 2016
Annonce publique et convocation des conseillers: 5 août 2016

Membres présents:
M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre,
M. STEICHEN Frank, M. DICKEN Nicolas, échevins,
Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, M. ERNST René,
Mme OLINGER Peggy, M. RIES Jean, conseillers,
M. JUNG Luc, secrétaire communal.

Membres absents excusés: Mme BLOOMER Tracy, Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela,

Point de l'ordre du jour: 4
Objet: Nouveaux tarifs pour poubelles vertes

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu la délibération du 14 février 2014 portant fixation des tarifs pour poubelles vertes ;

Considérant que le collège échevinal estime qu'il y a lieu de fixer un tarif pour poubelles vertes correspondant au prix de leur acquisition ;

Considérant que le collège échevinal de la commune de Dalheim estime comme par le passé que les ménages doivent acquérir leur poubelle pour pouvoir bénéficier par la suite de vidanges gratuites ;

Considérant que le collège échevinal de la commune de Dalheim estime comme approprié pour l'acquisition d'une poubelle verte, les tarifs suivants :

- poubelle verte 120 litres : 30 €,
- poubelle verte 240 litres : 40 € ;

Considérant que ce tarif correspond au prix de revient des poubelles ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi communale du 13 décembre 1988

décide à l'unanimité des membres présents

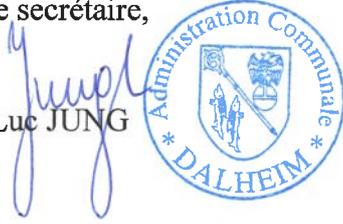
de fixer les tarifs ci-après pour l'acquisition d'une poubelle verte :

- poubelle verte 120 litres : 30 €,
- poubelle verte 240 litres : 40€.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.
(Suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Dalheim, le 12 août 2016

Le secrétaire,

Luc JUNG



Le bourgmestre,

Jos HEISBOURG

